



COMMUNE DE BOUIN
85230

Envoyé en préfecture le 19/10/2026

Reçu en préfecture le 19/10/2026

Publié le

19 OCT. 2026 SLOW

ID : 085-218500296-20261019-D_2026_10_046-AU

DECISION DU MAIRE
PRISE EN VERTU D'UNE DELEGATION
DONNEE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

D_2026_10_046

DEMOLITION ET RECONSTRUCTION DU PONT DE LA
PRIMAUDIERE – DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE (DC4) –
ENTREPRISE SOFULDEC

Le Maire de la commune de BOUIN,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° DCM_2026_04_008 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu les délibérations n° DCM_2025_06_40 et DCM_2026_02_003,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition de l'entreprise ETCHART GENIE CIVIL ET MARITIME,

DECIDE

Article 1 : De donner son accord à la signature de la déclaration de sous-traitance concernant le marché de **Démolition et reconstruction du pont de la Primaudière** avec l'entreprise titulaire **ETCHART GENIE CIVIL ET MARITIME**, dont le siège social est situé 21 rue Galilée, 17440 AYTRÉ (et établissement secondaire au 20 rue Benjamin Franklin, 85000 LA ROCHE-SUR-YON).

L'entreprise attributaire de la sous-traitance est :

- SOFULDEC
- Adresse : Rue du Stade, 85 250 SAINT-FULGENT
- SIRET : 904 450 368 00017
- Représentée par : Monsieur JANNIN Jean-François
- Montant des prestations sous-traitées : 15 285,00 € HT (TVA en auto-liquidation)

26



Thomas Gisbert
Maire de Bouin
19 oct. 2026

Le Maire de BOUIN,
Thomas GISBERT de CALLAC

Un extrait est affiché en mairie.

Affiché le : 19 OCT. 2026

Mis en ligne le : 19 OCT. 2026